



SECOND ORIGINAL

Société Civile Professionnelle
Danièle KARSENTI-PÉRÈS & Marie-Hélène PÉRÈS
 HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS
 14, RUE NOTRE DAME-DES-VICTOIRES
 75002 PARIS

TELEPHONE : 01.42.60.03.66

TELECOPIE : 01.42.61.41.79

karsenti.peres@huissierdeparis.com

SOCIETE GENERALE 03020 00022724179 78

Cor : 1465, MD : 8627

Acte : 15531

SIGNIFICATION DE L'ACTE A TIERS PRESENT AU DOMICILE

le dix-sept Septembre deux mil neuf
 nature de l'acte : une SOMMATION

**Pour Monsieur WOERTH Eric - Ministre du Budget 139 rue de Bercy
 75012 PARIS,**

L'acte a été délivré par Maître Danièle KARSENTI-PERES, Huissier de Justice, à Madame Charlette PFLEGER, chef du secrétariat particulier, ainsi déclaré(e) qui a accepté de recevoir l'enveloppe contenant copie de l'acte, enveloppe fermée ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre mon sceau apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté avertissant le signifié de la remise de la copie en mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant ainsi que les indications relatives à la personne à laquelle la copie a été remise a été laissé ce jour sur place.

La lettre prévue par l'article 658 du N.C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et copie de l'acte de signification a été adressée dans le délai prévu par la loi.

Le présent acte est soumis à taxe fiscale comporte 3 feuilles pour l'original, 3 feuilles pour la copie.



Maître Danièle KARSENTI-PERES

COUT DE L'ACTE:	
Droit Fixe (Art 6)	46,20
Transport (Art 18)	6,52

H.T.	52,72
Tva 19,6%	10,33
Taxe Forfaitaire	9,15
Affranchissement	0,90

Coût de l'acte	73,10

S.C.P
KARSENTI-PÉRÈS
 &
PÉRÈS

SECOND ORIGINAL

Cor : 1465, MD :8627

Acte : 15531

Huissiers de Justice Associées

14, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES
75002 PARISTEL : 01.42.60.03.66
FAX : 01.42.61.41.79SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
03020 00022724179 78**SOMMATION**

L'an deux mil neuf et le DIX-SEPT SEPTEMBRE

A la requête de l'Association **CONTRIBUABLES ASSOCIES**, association régie par la loi de 1901 et qui compte 146.000 membres, dont le siège est 42, rue des Jeûneurs (75002) PARIS représentée par Maître **Henri-Louis Delsol**, Avocat au Barreau de Paris, domicilié 77, rue de Richelieu - 75002 Paris, qui représente également un certain nombre de personnes physiques qui ne souhaitent pas divulguer leur identité,

J'ai, SCP DANIELE KARSENTI-PERES & MARIE-HELENE PERES, Huissiers de Justice Associés près le tribunal de Grande Instance de PARIS, demeurant en ladite ville (2ème) - 14, rue Notre-Dame-des-Victoires, soussignée

REFERENCES A RAPPELER:
Cor : 1465, MD :8627
CO

Dit, rappelé à :

- Monsieur **Éric Woerth**, Ministre du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Article 6	46,20
Article 18	6,52
H.T.	52,72
Tva 19,6%	10,33
Taxe	9,15
PTT	0,90
T.T.C	73,10

Monsieur Eric Woerth a déclaré à la presse être détenteur d'une liste de trois mille contribuables français titulaires de comptes dans des banques helvétiques. Plus exactement, au cours d'un entretien publié par le *Journal du dimanche* le 29 août 2009, Monsieur Eric Woerth a indiqué : « *Nous avons récupéré les noms de 3.000 contribuables détenteurs de comptes dans les banques suisses dont une partie correspond très probablement à de l'évasion fiscale. Ces comptes sont ouverts dans trois banques et représentent des avoirs à hauteur de 3 milliards d'euros. C'est la première fois que nous avons ce type d'informations, précises, avec les noms, les numéros de comptes et les montants en dépôt. C'est exceptionnel.* »

Ces propos, délibérément tenus afin d'exercer des pressions psychologiques sur des contribuables non nécessairement fraudeurs, se heurtent aux principes élémentaires du respect des droits de la défense et de la présomption d'innocence.

Surtout, ces propos mettent en évidence l'existence de données à caractère personnel détenues par Monsieur **Éric Woerth**.

Or, en vertu des lois et réglementations applicables relatives à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel¹ qui prévoient un droit d'accès aux données à caractère personnel, le requérant est en droit d'obtenir la confirmation que des données à caractère personnel concernant ses clients font ou ne font pas l'objet du traitement dont l'existence a été invoquée par Monsieur Eric Woerth.

¹ Article 39 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifié par loi n°2004-801 du 6 août 2004), Directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 et article 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

S.C.P
KARSENTI-PÉRÈS
&
PÉRÈS

Cor : 1465, MD :8627

SECOND ORIGINAL

Acte : 15531

Huissiers de Justice Associés

14, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES
75002 PARIS

TEL : 01.42.60.03.66
FAX : 01.42.61.41.79



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
03020 00022724179 78

REFERENCES A RAPPELER:
Cor : 1465, MD :8627
CO

En suite de ce qui précède, j'ai, huissier soussigné

Fait sommation à Monsieur Éric Woerth, Ministre du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État

De mettre à disposition du requérant, dans les locaux du ministère du budget si bon semble à Monsieur Éric Woerth, le document invoqué par Monsieur Éric Woerth contenant une liste de contribuables titulaires de comptes dans des banques helvétiques

A défaut de quoi, le requérant fait toutes réserves d'une saisine de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et/ou des actions judiciaires qu'ils pourraient entreprendre pour obtenir le respect des droits de leurs clients.

Sous toutes réserves